



B. Bizot, S. Faravel et V. Larock

---

### Pour une histoire des paroisses de l'Entre-deux-Mers

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du troisième colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 21-33.

↳ Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : [clempatrimoine@free.fr](mailto:clempatrimoine@free.fr).

↳ Citer ce document : Bizot (B.), Faravel (S.) et Larock (V.), Pour une histoire des paroisses de l'Entre-deux-Mers, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 3e colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 21-33.  
<http://www.clempatrimoine.com>

## Pour une histoire des paroisses de l'Entre-Deux-Mers

BRUNO BIZOT

Ingénieur d'étude au Service Régional  
de l'Archéologie d'Aquitaine

SYLVIE FARAVEL

Chercheur associé au C.R.O.S. (URA 999 du CNRS)  
Université Michel de Montaigne - Bordeaux III

VALÉRIE LAROCK

Entre le V<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècles, la christianisation de l'Entre-Deux-Mers a abouti, comme ailleurs, à la mise en place d'un système nouveau d'encadrement des hommes : le réseau paroissial. Au moyen âge, la paroisse représente le cadre fondamental de la vie rurale. Le rôle de l'église, chef-lieu de la paroisse, et de son cimetière, n'est pas moins important : lieux de rassemblement et lieux d'asile de la communauté rurale, leur étude est la base même de toute analyse de l'occupation du sol médiévale d'une région. Des circonstances différentes ont conduit les membres de notre petit groupe à poursuivre en commun des recherches, menées jusqu'à séparément, consacrées à l'histoire des paroisses de l'Entre-Deux-Mers. Des travaux de recherche universitaire ont permis à Valérie Larock<sup>1</sup> et à Sylvie Faravel<sup>2</sup>, sous la direction de M. J.-B. Marquette, d'étudier respectivement la formation du réseau paroissial des parties de l'Entre-Deux-Mers rattachées aux anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas. Bruno Bizot a été conduit, pour sa part, à s'intéresser à l'histoire des églises et des cimetières de l'Entre-Deux-Mers, à la suite de la mise sur pied en 1986 par le Service Régional de l'Archéologie et le Service Départemental de l'Architecture, sous l'impulsion de M. Jean-Bernard Faivre, d'un programme de surveillance systéma-

tique des travaux de drainage des églises de la Gironde<sup>3</sup>.

Nous présentons donc un état des connaissances sur l'histoire de la paroisse, de l'église et de son cimetière en Entre-Deux-Mers — sources, méthodes d'approche, résultats — ainsi que le programme de recherche que nous entendons poursuivre dorénavant collectivement.

### AIRE D'ÉTUDE

L'aire géographique de notre « Entre-Deux-Mers » résulte de la combinaison d'une définition géographique et religieuse de la région. Géographiquement, l'Entre-Deux-Mers correspond au triangle de terre compris entre la confluence de la Dordogne et de la Garonne jusqu'aux limites de la remontée de la marée ou plus artificiellement aux limites du département de la Gironde. A cette définition géographique s'adapte une réalité religieuse qui dépasse largement le cadre historique de l'archidiaconé bordelais « d'Entre-Deux-Mers » pour s'étendre à une partie des diocèses de Bordeaux et de Bazas<sup>4</sup> (fig. 1). Notre étude s'étend actuellement à 216 communes : 98<sup>5</sup> d'entre elles dépendaient du diocèse primitif de Bordeaux et 108 autres de l'ancien diocèse de Bazas supprimé en 1790.

### SOURCES DISPONIBLES

Pour approcher l'histoire des paroisses de l'Entre-Deux-Mers, il faut tout d'abord pouvoir reconstituer le réseau paroissial avant la création des communes puis procéder à une enquête régressive reposant sur des sources diverses — documents écrits et sources cartographiques, archéologie, toponymie — mais rarement abondantes.

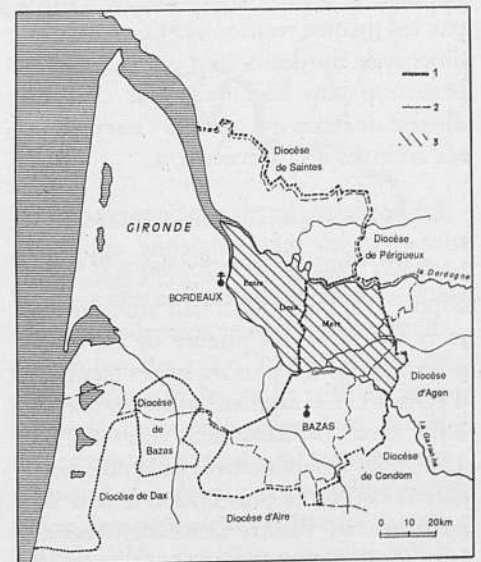


Fig. 1 : Localisation du terrain d'étude : Entre-Deux-Mers bordelais et bazadais girondin. 1. Limites du diocèse de Bazas ; 2. Limites du département de la Gironde ; 3. Zone étudiée (carte S. Faravel).

Les documents écrits et les fonds cartographiques — cadastres, cartes et plans anciens — apportent en particulier des renseignements sur l'église et son saint titulaire, sur la topographie du cimetière et sur les limites paroissiales. L'étude des saints titulaires des églises que nous désignerons par commodité par le terme de « vocable » nous donne des indications chronologiques sur l'origine de la paroisse. L'archéologie, en permettant de déceler les plus anciens états de construction des églises donne des présomptions d'ancienneté pour la naissance de leur paroisse. Elle permet également d'aborder le problème de la topographie religieuse d'une région en nous renseignant aussi bien sur le sous-sol des églises et des cimetières paroissiaux que sur les lieux de culte et les nécropoles disparus, rarement documentés par les textes et parfois repérés grâce à la toponymie.

Si le patrimoine archéologique et toponymique des deux parties étudiées de l'Entre-Deux-Mers est tout à fait comparable, en revanche, côté Bordelais et côté Bazadais la documentation écrite n'offre pas les mêmes ressources. Les fonds du diocèse de Bordeaux sont plus anciens et beaucoup plus nombreux que ceux du diocèse de Bazas qui a perdu l'essentiel de ses archives à la Révolution.

En Bordelais, les plus anciennes sources sont d'origine mérovingienne, époque à laquelle Grégoire de Tours cite Bouliac et Rions<sup>6</sup>. En Bazadais, il faut attendre 977 et la fondation du prieuré de La Réole pour disposer des plus anciennes mentions d'églises<sup>7</sup>. La nomenclature établie au XIII<sup>e</sup> siècle, probablement entre 1235 et 1268, pour l'établissement de la taxe synodale constitue la plus ancienne liste des paroisses de l'Entre-Deux-Mers bordelais<sup>8</sup>. Indiquant non seulement les églises en activité, elle consigne en outre les églises désertes — *alie ecclesie que sunt deserte* — non desservies par un prêtre et

qui ne paient plus la taxe synodale. Cette liste donne une image dynamique du réseau paroissial de l'Entre-Deux-Mers bordelais au XIII<sup>e</sup> siècle qui fait totalement défaut en Bazadais où il faut attendre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour établir la liste la plus complète<sup>9</sup>. On dispose seulement pour le moyen âge d'un compte de procuration de 1369, d'une pancarte du XV<sup>e</sup> siècle — tous deux très incomplets<sup>10</sup> — et d'un compte de décimes, plus représentatif mais malheureusement un peu tardif de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. En Bazadais, il faut bien souvent attendre les XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> ou même XVI<sup>e</sup> siècles pour relever la plus ancienne mention de certaines paroisses, en particulier pour celles situées dans la région de Pellegrue et de Castelmoron, particulièrement mal documentées<sup>12</sup>. De manière isolée, les actes des abbayes ou d'autres établissements religieux — prieurés et commanderies — mentionnent entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle paroisses, églises et cimetières<sup>13</sup>; les fonds laïcs, en particulier les fonds de la Gascogne anglaise, nous ont parfois permis de découvrir l'existence de paroisses bazadaises probablement disparues dès la fin du moyen âge<sup>14</sup>.

De manière générale, il faut attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour disposer des premières descriptions d'églises et de cimetières à travers les « visites ». En Bazadais, contrairement aux paroisses bordelaises, on ne dispose pas des visites épiscopales<sup>15</sup>, on peut seulement utiliser les visites hospitalières — effectuées aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles — beaucoup moins nombreuses car limitées aux églises dépendant de commanderies hospitalières et les visites pastorales du XIX<sup>e</sup> siècle. Rarement conservés avant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les registres paroissiaux nous renseignent non seulement sur les sépultures mais aussi, par de rares mentions, sur l'église et le cimetière et, indirectement, sur les limites paroissiales.

Globalement, l'ensemble de ces sources ne permet pas d'établir avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle une liste cohérente — certainement pas exhaustive — des paroisses de l'ensemble de l'Entre-Deux-Mers : 104 en Entre-Deux-Mers bordelais et 153 en bazadais (fig. 2). Pour connaître le tracé des limites paroissiales, dont les limites communales actuelles ne sont pas toujours la fidèle reproduction, il faut bien souvent attendre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la carte de la Guyenne dressée par Belleyme.

#### LA FORMATION DU RÉSEAU PAROISSIAL DE L'ENTRE-DEUX-MERS : ÉTAT DE LA QUESTION

L'étude de la formation du réseau paroissial est une étape essentielle si l'on veut approcher l'évolution du peuplement et de l'occupation du sol au haut moyen âge, période très mal documentée<sup>16</sup>. Cette tâche est particulièrement délicate et repose pour beaucoup sur des hypothèses que seules des vérifications archéologiques permettraient bien souvent de vérifier.

La paroisse des temps paléochrétiens désigna tout d'abord l'ensemble du territoire diocésain sur lequel l'évêque, qui siégeait dans le chef-lieu de la cité, exerçait le droit de baptême. La délégation du droit de baptême aux prêtres en 402, puis du droit de prêcher en 529, favorisa la naissance de communautés rurales réunies autour d'un prêtre desservant un lieu de culte. A partir du VI<sup>e</sup> siècle, tout fidèle se trouva rattaché à un lieu de culte où il devait recevoir les sacrements et prier. Ces données nouvelles provoquèrent la naissance des paroisses rurales dont le lieu de culte draina les fidèles venus des alen-

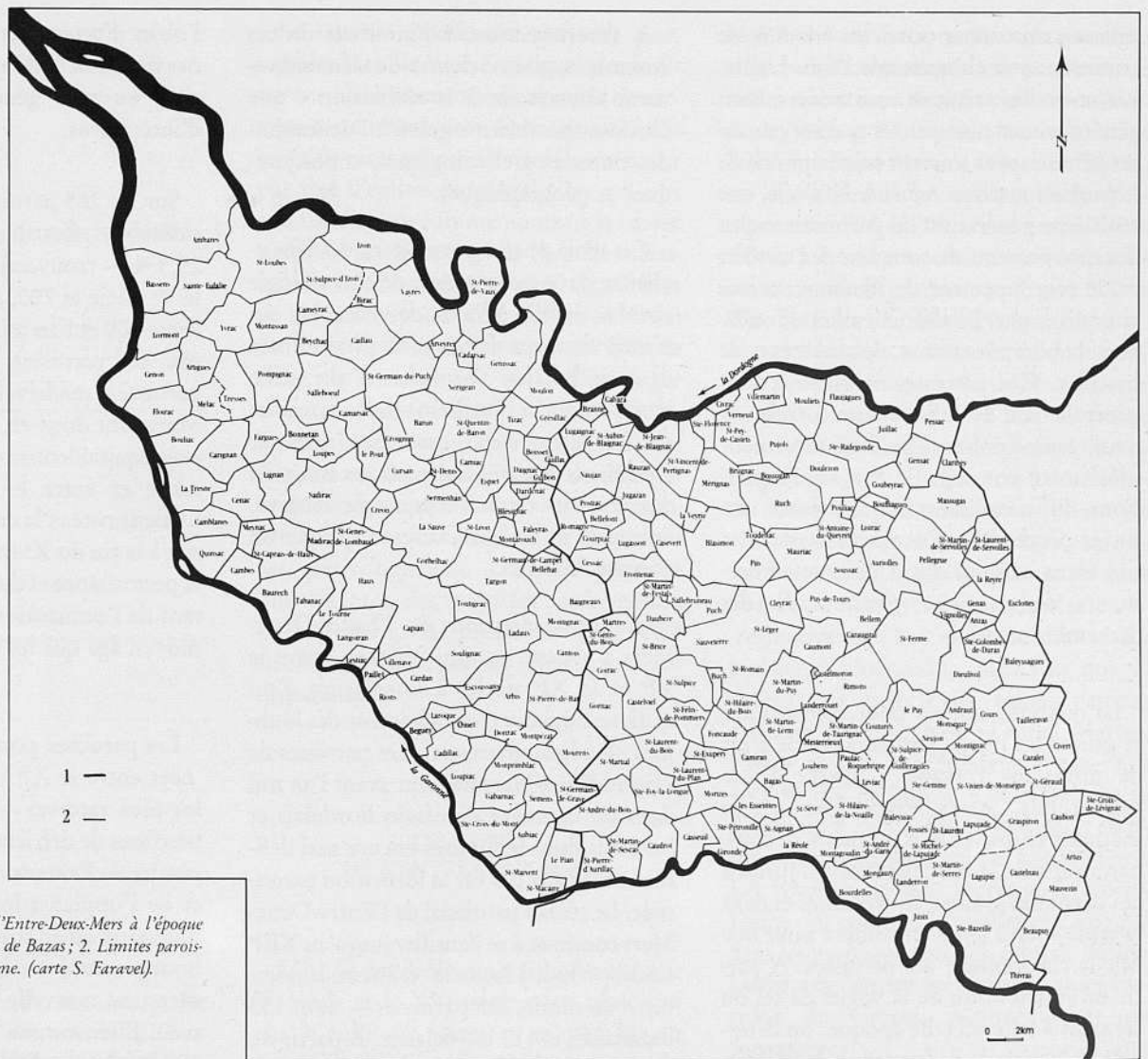


Fig. 2. Carte des paroisses de l'Entre-Deux-Mers à l'époque moderne : 1. Limites du diocèse de Bazas ; 2. Limites paroissiales d'après la carte de Belleyme. (carte S. Faravel).

tours et dont l'origine définit le ressort de la paroisse. L'établissement de la perception des dîmes au VIII<sup>e</sup> siècle rendit enfin nécessaire la détermination de limites territoriales précises. L'histoire de la paroisse ne commence donc vraiment qu'au VI<sup>e</sup> siècle, les paroisses primitives ont un ressort étendu dont les limites ne sont pas fixées avant le VIII<sup>e</sup> siècle. De même la formation des paroisses antérieures au XI<sup>e</sup> siècle s'opéra dans un contexte diocésain Bordelais / Bazadais encore mal défini : on peut donc considérer l'Entre-Deux-

Mers dans son ensemble pour déterminer les schémas de démembrements paroissiaux. Avant de chercher à définir la méthode de reconstitution de la formation du réseau paroissial, quelques rappels théoriques s'imposent<sup>17</sup>.

Les premières paroisses, mérovingiennes, s'organisèrent autour d'églises baptismales encore peu nombreuses et ne couvrant pas forcément l'ensemble du territoire. Ces églises s'établirent généralement sur des centres anciens de peuplement tra-

his par la toponymie et surtout l'archéologie — *villae* en Entre-Deux-Mers —, elles sont généralement associées à une nécropole mérovingienne. Par définition ces paroisses étaient de grande taille et disposaient de limites naturelles. Avec la multiplication des lieux de culte et des communautés de fidèles, une deuxième génération de paroisses prit naissance entre le VIII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle. Les nouvelles églises paroissiales correspondaient à d'anciens oratoires promus au rang d'église par le nombre de leurs fidèles ou à de nouvelles



églises construites pour les besoins de communautés éloignées de l'église mère. Les nouvelles paroisses ainsi créées étaient généralement plus petites que les paroisses primitives et souvent en périphérie de la paroisse matrice. Après le X<sup>e</sup> siècle, une troisième génération de paroisses naquit des mouvements de conquête des terroirs et de regroupement de l'habitat : terres conquises par les défrichements, fondation de bourgs castraux, de sauvetés et de bastides. Ces paroisses tardives étaient généralement de taille réduite. Le schéma ainsi résumé présente un démembrement idéalement continu. En fait, des disparitions, difficiles à saisir faute de textes, ont pu se produire précocement et donner lieu dans certains cas à des remembrements de paroisses plutôt qu'à des démembrements.

La méthode utilisée pour reconstituer la genèse du réseau paroissial est le fruit de différents travaux<sup>18</sup>. Grâce à ces recherches, nous disposons d'une méthode éprouvée et d'éléments de comparaison avec le Bordelais voisin. Jusqu'à ces dernières années, les vocables étaient la seule source prise en compte pour établir la chronologie des paroisses. A partir de l'attribution de la vogue de tel ou tel saint à telle ou telle époque, on déterminait la période de fondation des paroisses dont les églises étaient dédiées à ce saint. Beaucoup de paroisses restaient ainsi dans le flou faute de disposer d'éléments chronologiques fiables pour certains saints. La nouvelle méthode appliquée passe par la réalisation successive de trois points :

1. établissement de la liste des paroisses connues à la fin du moyen âge,
2. découpage du réseau paroissial ainsi obtenu en ensembles géographiques cohérents,

3. détermination, à l'intérieur de ces ensembles, d'un schéma de démembrement aboutissant à la réalisation d'une chronologie relative grâce à l'utilisation des données archéologiques, toponymiques et géographiques.

Ces trois phases permettent de déboucher sur une proposition de chronologie absolue établie à l'aide des vocables qui n'interviennent donc qu'en phase finale de la recherche. Disposant d'une grille chronologique d'utilisation des vocables en Bordelais, nous pourrions disposer d'éléments de comparaison et, en fonction des résultats de la chronologie relative, voir si la grille bordelaise s'applique ou non au Bazadais.

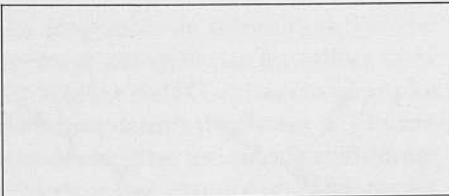
La christianisation de l'Entre-Deux-Mers a abouti, comme ailleurs, entre le VI<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle, à la création d'un système nouveau d'encadrement des hommes : le réseau paroissial. Les paroisses de l'Entre-Deux-Mers naissent avant l'an mil dans un contexte diocésain bordelais et bazadais dont les limites encore mal définies n'influent pas sur la formation paroissiale. Le réseau paroissial de l'Entre-Deux-Mers continue à se densifier jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, période à laquelle on atteint le nombre d'au moins 265 paroisses — dont 153 bazadaises et 112 bordelaises. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le réseau paroissial est bien fixé et ses limites clairement définies, il connaît encore une relative évolution mais on enregistre dorénavant plus de disparitions que de créations de paroisses<sup>19</sup>.

Sur l'ensemble de l'Entre-Deux-Mers, on parvient à définir 56 groupes de paroisses formant des unités naturelles semblant nées du démembrement de la même paroisse primitive. On remarque, côté Garonne comme côté Dordogne, une organisation en lanière de groupes paroissiaux perpendiculaires aux fleuves qui font

l'objet d'un groupe à part. A l'intérieur des plateaux le découpage se fait par bassins, ou plus généralement par zones d'interfluves.

Sur les 265 paroisses connues, on considère en effet que 78 paroisses — soit 29,5 % — trouveraient leur origine entre le V<sup>e</sup> siècle et 700, et 84 — soit 31,8 % — entre 700 et l'an mil. Au tournant de l'an mil, 162 paroisses, soit plus de 60 % des paroisses médiévales de l'Entre-Deux-Mers sont donc en place, installées à peu près équitablement entre le VI<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle et entre le IX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle. L'ancienneté et la densité du réseau paroissial à la fin du X<sup>e</sup> siècle est une preuve de la permanence et du développement constant de l'occupation du sol dans un haut moyen âge que les textes n'éclaircissent pas.

Les paroisses postérieures à l'an mil — nées entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle pour les plus tardives — sont avant tout des paroisses de défrichement, leur fondation résulte de l'extension des terres cultivées et de l'implantation de pôles d'habitats nouveaux ou en cours de développement : bourg castral ou bastide<sup>20</sup>, prêts à former une nouvelle communauté paroissiale. Elles sont au moins au nombre de 100<sup>21</sup>. Avec elles, le réseau paroissial médiéval est définitivement formé et les finages paroissiaux peuvent désormais être clairement délimités. Le découpage des paroisses ainsi achevé paraît relativement harmonieux. Pourtant leur taille est loin d'être identique. L'éventail des superficies paroissiales est large puisque la plus petite paroisse couvre 3,5 hectares<sup>22</sup> et la plus grande 2 009 hectares<sup>23</sup>, soit un écart de 1 à près de 600. Si les extrêmes sont des cas exceptionnels, l'écart moyen varie tout de même de 100 à 1 900 hectares soit de 1 à 19.

	Canton
	Commune
<b>PAROISSE</b>	_____
	surface
	saint patron
	paroisse matrice
	paroisse fille
	génération
	date de fondation
	date prem. mention
	détail de la mention
	type de texte, ref.
	pédologie
<b>SITE</b>	_____
	position oro-gra. égl.
	présence de sources
	substrat
	limites naturelles
	obs. topographiques
	vestiges antiquité
<b>EGLISE</b>	_____
	TITRE ACTUEL
	TITRE ANCIEN
	<i>orienta. portail église</i>
	<i>épo. archi. portail</i>
	<i>épo. archi. nef</i>
	<i>collatéral</i>
	<i>voûte nef (O-N)</i>
	<i>voûte chevet (O-N)</i>
	<i>archi. la plus ancie.</i>
<b>CIMETIERE</b>	_____
	clôture
	surface
	dist. lim. cim. égl. Est
	dist. lim. cim. égl. Nord
	dist. lim. cim. égl. Sud
	longueur église
	habitat limitrophe
	chemins limitrophes
	épo. tombes + anc.
	forme de la parcelle
	
<b>REMARQUES</b>	_____

Le schéma rapidement présenté peut sembler bien linéaire. Seuls quelques indices semblent permettre d'envisager de corriger cette impression. On connaît l'existence de rares nécropoles isolées qui n'ont pas fixé d'églises paroissiales ou qui ont très tôt disparu comme pourrait le laisser supposer le toponyme « la chapelle ». Seules des fouilles permettraient de vérifier si ces nécropoles ont été liées à un moment de leur existence à un lieu de culte. Il conviendrait alors d'envisager d'une nouvelle manière la façon d'appréhender la formation du réseau paroissial en insérant dans les schémas de démembrements successifs des phases de remembrement dues à la disparition de paroisses mérovingiennes. Dans les périodes plus récentes, documentées par les textes, on constate un tel processus dès le XIII<sup>e</sup> siècle en Bordelais où huit paroisses disparaissent<sup>24</sup>.

#### LES SAINTS DE L'ENTRE-DEUX-MERS

L'étude des dédicaces attribuées entre le V<sup>e</sup> siècle et le XV<sup>e</sup> siècle nous renseigne sur le culte des saints au moyen âge en Entre-Deux-Mers (fig. 3). Avant et après l'an mil on observe de nettes différences dans le choix des vocables qui révèlent de véritables « modes ».

Au sein des 162 paroisses de l'Entre-Deux-Mers créées entre le milieu du VI<sup>e</sup> siècle et l'an mil on constate à la fois une grande variété des dédicaces — 40 saints différents — et un fort déséquilibre dans leur répartition puisque quatre dédicaces — Notre-Dame, saint Martin évêque de Tours, saint Pierre apôtre et saint Jean (baptiste ou apôtre) — cumulent en fait

46,8 % des attributions. Entre la première et la deuxième génération de paroisses, de nettes variations dans le choix des dédicaces révèlent l'évolution locale du culte des saints. Saint Martin, évêque de Tours, est le saint le plus honoré — quinze dédicaces entre 500 et 700, treize entre 700 et 1 000. Son culte se maintient en tête au cours des deux générations. Entre 500 et 700, le culte de saint Pierre apôtre — douze dédicaces — arrive en seconde position suivi de loin par celui de Notre-Dame — six dédicaces — et saint Jean — quatre dédicaces. En deuxième génération, la tendance change. Si les dédicaces à saint Martin restent les plus nombreuses, elles sont alors égalées par celles à Notre-Dame — treize — tandis que la ferveur envers saint Pierre et saint Jean diminue — respectivement huit et deux dédicaces. En troisième génération, après l'an mil, le succès des principaux saints patrons s'accuse encore : Notre-Dame, Martin, Pierre et Jean représentent à eux seuls 65,7 % des dédicaces. On relève treize dédicaces à Notre-Dame et à saint Martin, onze à saint Jean et neuf à saint Pierre. Les vocables de saint Pierre et de Notre-Dame ont connu un engouement marqué dans les paroisses castrales, celui de Notre-Dame a également été choisi pour les bastides de Créon, Monségur et de Sauveterre.

Une fois écarté le lot des dédicaces courantes à saint Martin, saint Pierre, Notre-Dame et saint Jean, plus intéressante est l'étude de l'évolution et de la répartition des autres saints qui se partagent un peu plus de la moitié des dédicaces des églises paroissiales. Au cours de la première génération de paroisses — entre 500 et 700 — on dénombre vingt-six dédicaces différentes appartenant à six groupes de saints : martyrs romains, saints mérovingiens et premiers confesseurs (largement en tête), martyrs espagnols, protomartyrs orien-

Fig. 3 : Exemple de fiche de dépouillement des paroisses

taux et martyrs gaulois. La moitié des saints recensés n'est représentée que par une seule dédicace (Aignan, Etienne, Genès, Germain, Gervais, Hilaire, Laurent, Saturnin, Seurin, Vivien, Cécile, Pétronille et Radegonde). Romain, Gervais, Vivien, Vincent, Seurin, Christophe, Félix, Hilaire, Léger, Siméon, et Eulalie font l'objet d'une ferveur d'autant plus marquée qu'elle n'est la plupart du temps qu'éphémère — Gervais, Romain, Siméon, Léger, tout comme Aignan, Germain, Sulpice, « Bazeille », Cécile, Pétronille et Radegonde ne font plus l'objet de dédicaces à partir du XI<sup>e</sup> siècle.

Au cours de la deuxième génération — entre 700 et l'an mil —, si la variété des dédicaces reste sensiblement la même — vingt-sept dédicaces différentes — la palette des saints est largement remaniée si bien que la répartition des groupes s'inverse. On note treize disparitions (Romain, Gervais, Seurin, Siméon, Léger, Félix, Aignan, Germain, Sulpice, Bazeille, Cécile, Pétronille, Radegonde) et quatorze apparitions (André, Aubin, Barthélemy, Caprais, Croix<sup>25</sup>, Exupère, Ferme, Maixent, Médard, Paul, Philippe, Quentin, Catherine et Colombe). La répartition des groupes se trouve exactement inversée par rapport à la génération précédente : le culte des martyrs romains — jadis le plus honoré — disparaît, celui des saints mérovingiens est réduit au minimum et celui des premiers confesseurs de près de la moitié ; martyrs gaulois, protomartyrs orientaux et martyrs espagnols,

progressent au contraire occupant respectivement la première, deuxième et troisième place.

La troisième génération de paroisses, postérieures à l'an mil, utilise des vocables variés qui diffèrent sensiblement de ceux des générations précédentes. On retrouve encore quelques-uns des saints honorés au cours des périodes précédentes : Christophe, Croix, Cyr, Etienne, Laurent, Vivien, Catherine. Vingt-trois nouveaux vocables font leur apparition : André, Antoine, Blaise, Brice, Cybard, Denis, Eutrope, Géraud, Hilaire, Léon, Macaire, Marcel, Martial, Maur, Michel, Nicolas, Pantaléon, Sever, Sulpice, Anne, Florence, Foy et Gemme. On constate enfin un renouveau du culte d'Aubin, de Germain et de Seurin qui n'avaient pas eu de dédicace dans la génération précédente.

Dans l'ensemble, on remarque la quasi absence de saints locaux, à l'exception de Seurin, évêque de Bordeaux, et de Ferme — dont l'existence semble avoir été forgée de toutes pièces. On remarque un recrutement « atlantique » ponctuel des saints honorés en Entre-Deux-Mers : martyrs espagnols, Vincent et Eulalie de Saragosse ; saints mérovingiens originaires du Poitou ou de Saintonge, Hilaire, Sulpice, Radegonde et Vivien.

Tel est donc l'état actuel de la question qui devrait être largement affiné par l'apport d'une analyse informatique des données accumulées, en particulier des données récentes de l'archéologie.

#### ÉLÉMENTS SUR L'HISTOIRE ET LA MORPHOLOGIE DES CIMETIÈRES

Afin de permettre une synthèse des diverses sources documentant la paroisse dans son cadre physique et historique ainsi que le cimetière et l'église, il est apparu nécessaire d'établir un fichier systématique géré par micro-ordinateur. La fiche type élaborée pour cette étude (fig. 4) comprend trente rubriques renseignées par les sources écrites, cartographiques et bibliographiques ainsi que douze rubriques concernant des observations de terrain portant essentiellement sur l'architecture des églises et la topographie des cimetières. Les ressources de la micro-informatique<sup>26</sup> permettent une utilisation très souple de ce fichier. Ainsi, par exemple, des rubriques peuvent être ajoutées ou modifiées à tout moment et il est possible, grâce aux index créés automatiquement par le logiciel, d'effectuer aisément des tris et des recherches dans des rubriques remplies en langage clair et non pas selon une grille codée.

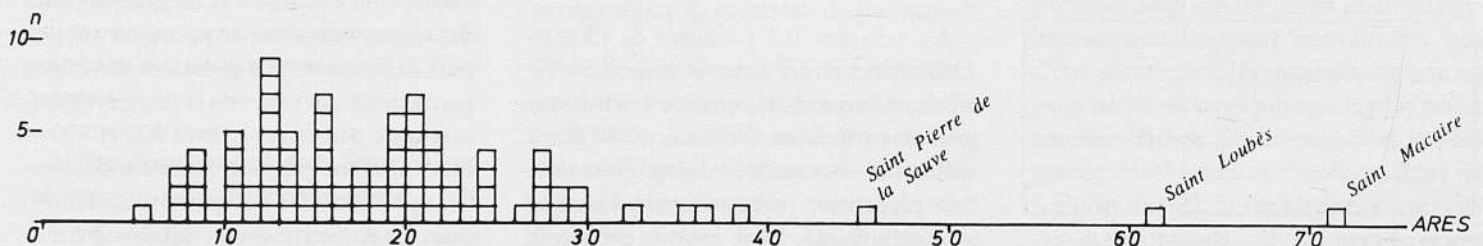


Fig. 4. Distribution des surfaces des cimetières en Entre-Deux-Mers bordelais (schéma B. Bizot).



On l'a vu, dans l'Entre-Deux-Mers, les sources écrites médiévales qui concernent le cimetière ou l'église sont rares et peu explicites. Les mentions renseignant sur la morphologie ou le fonctionnement de cimetières paroissiaux sont quasi inexistantes avant les premières visites épiscopales du XVII<sup>e</sup> siècle. En revanche, beaucoup de cimetières implantés au pied des églises paroissiales sont encore conservés dans un état proche de celui qu'ils devaient affecter à la fin de l'Ancien Régime. Grâce à cette caractéristique palliant partiellement les carences des sources écrites, notre étude tentera de caractériser la morphologie de ces cimetières et leur évolution dans le cadre paroissial fixé par les travaux de Valérie Larock<sup>27</sup>.

Compte tenu du fait, démontré par ailleurs pour l'Entre-Deux-Mers bordelais et bazadais, que l'apparition et le démembrement des paroisses reflètent en partie au moins la conquête de nouveaux terroirs, les possibilités topographiques offertes par chacune des paroisses pour l'implantation des églises et des cimetières ne peuvent être comparables. Ceci est d'autant plus vrai que le territoire étudié prend en compte des paysages relativement variés. Cette limite étant fixée, il a cependant paru nécessaire de tenter de discerner quelques éléments marquants ayant pu décider de l'implantation des sanctuaires et des cimetières qui leur sont associés.

La géographie du territoire de l'étude, fortement marquée par les vallées de la Dordogne et de la Garonne encadrant les reliefs bien drainés du plateau de l'Entre-Deux-Mers, offre un cadre incontournable dont il faut extraire les éléments les plus caractéristiques. Nous avons ainsi relevé que, quelle que soit l'époque de fondation de la paroisse, plus de 80 % (pour

112 sites de l'Entre-Deux-Mers bordelais étudié) des églises ont été implantées à proximité d'un cours d'eau, ruisseau ou fleuve. Les relations avec le relief sont tout aussi affirmées puisque 77 % des églises sont implantées sur une position haute. Ces principes ne connaissent quasiment pas de variation quelle que soit la date de fondation ou la génération de la paroisse ; il n'y a donc pas de relation établie entre ces paramètres et la position orographique de l'église.

Dans cette étude préliminaire, l'inventaire des sources et fontaines proches des églises n'est pas achevé, il sera donc impossible de discuter la relation entre l'implantation des églises et la présence de sources. Actuellement, notre fichier prend en compte uniquement les mentions de sources relevées dans la *Statistique de la Gironde*<sup>28</sup> ; ce qui est nettement insuffisant puisque Féret ne cite que les sources présentant un caractère original ou celles offrant un débit suffisant pour en permettre l'exploitation.

Enfin, l'implantation des édifices et des cimetières reprend de façon très affirmée des faciès topographiques présentant traditionnellement une forte potentialité de vestiges antiques. Ainsi, un dépouillement non exhaustif des sources archéologiques montre que sur les 112 sites dont il est question ici, 23 au moins ont pris place sur des substructions antiques ou à proximité. Il sera intéressant de poursuivre systématiquement cette étude par un inventaire et une reconnaissance sur le terrain.

Encore actuellement, la plupart des bourgs ruraux ont conservé leur cimetière à proximité de l'église. Le peu de succès remporté en Gironde par le décret du 23 prairial an XII<sup>29</sup> nous a incité à prendre en compte les relevés cadastraux pour l'étude morphologique des cimetières.

Dans ce cadre, la précision des cadastres contemporains eût été préférable aux relevés du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, il est vite apparu que les transformations infligées aux cimetières et aux églises depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle imposent l'utilisation exclusive des cadastres anciens et de leurs matrices.

La grande majorité des cimetières présente des parcelles se détachant nettement du tracé général ; seule exception, le cimetière de Créon qui figure dans une parcelle en lanière parfaitement intégrée à l'ensemble du lotissement de la bastide. La consultation en série des cadastres laisse le sentiment que les cimetières ont peu influencé la forme et l'orientation des parcelles environnantes<sup>30</sup>. Par ailleurs, dans six cas<sup>31</sup>, la parcelle du cimetière semble avoir été amputée par des constructions ou des jardins ; il s'agit presque toujours d'un espace prélevé, sans doute récemment, au profit du presbytère. Seul le cimetière de Saint-Loubès, flanqué d'une rangée serrée de petites bâtisses ne possédant aucun terrain attenant, offre une disposition différente laissant supposer un autre type de démembrement.

Si le parcellaire se révèle rarement lié aux orientations du cimetière, la proximité de chemins est quasi-permanente. Il s'agit dans la majorité des cas de routes importantes reliant les sanctuaires entre eux. Dans de multiples cas, le cimetière se situe au carrefour de plusieurs voies de ce type. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir le cimetière pénétrer comme un coin dans un carrefour ou infléchir un tracé par ailleurs rectiligne. Enfin, dans quelques cas, le cimetière forme un îlot ceint de chemins<sup>32</sup>. Ces observations n'ont rien de surprenant dans un paysage où le réseau des chemins est d'origine médiévale et a été déterminé en grande partie par la position de l'église.



Ainsi, l'isolement apparent des cimetières dans les parcellaires laisse supposer que cet espace est indépendant de la logique ayant présidé à la cadastration de la paroisse. Faut-il pour autant en tirer la preuve formelle de l'ancienneté de la fixation des contours relevés au XIX<sup>e</sup> siècle ? Certainement pas. En effet, cette aire, riche en symboles pour les communautés, n'a sans doute pas toujours possédé des limites matérielles intangibles et il est probable que, pour de nombreux cas, ce soient simplement les contraintes naturelles du terrain et la tradition qui aient contribué à perpétuer l'intégrité du cimetière. De plus, dans un territoire où le seul village présent autour de l'église est bien souvent celui des morts, et où l'on compte seulement quatre bourgs protégés par une enceinte, on peut légitimement supposer que l'absence de pression immobilière a longtemps pu laisser apparaître la matérialisation des limites de cette parcelle comme superflue.

La parcelle cadastrée comprenant l'église et le cimetière présente une extrême diversité de contours reproduisant rarement des figures géométriques. La classification des diverses formes du cimetière ne pouvant atteindre une grande finesse, il nous est apparu plus opportun de chercher à inscrire chaque cimetière dans une figure géométrique simple.

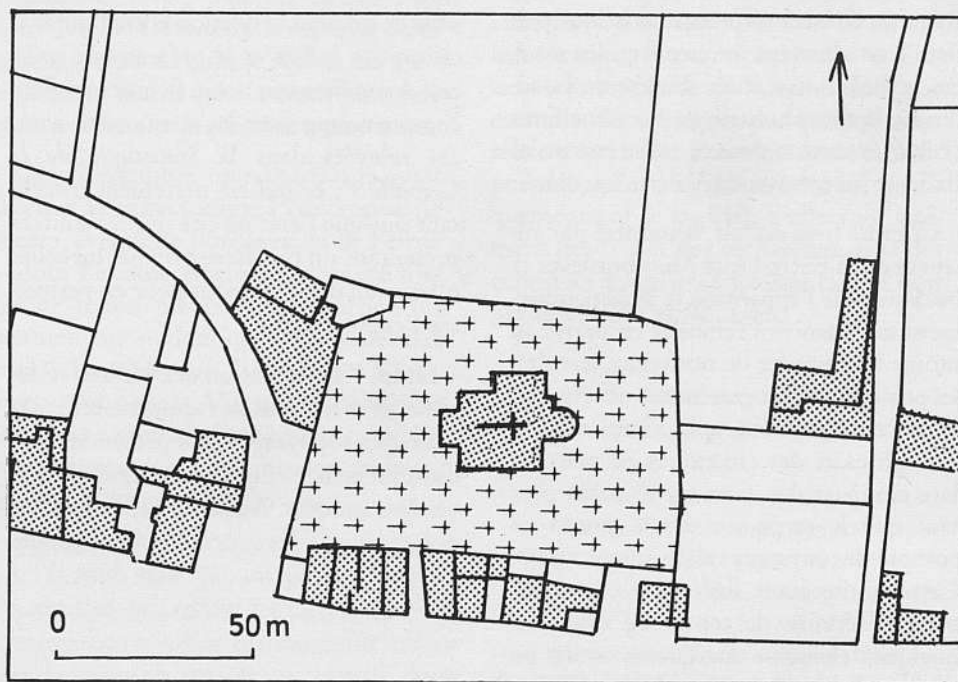
Sur cette base, un tri morphologique grossier permet, pour un total de 92 cimetières cartographiés, de discerner 16 parcelles de forme circulaire ou ovoïde pour 76 présentant des formes angulaires. Parmi ces dernières, les contours triangulaires sont au nombre de 16, les quadrangulaires 23, et les trapézoïdaux 32. Enfin, on note 4 parcelles en L. Il s'est avéré, une fois encore, qu'il n'y a pas de lien apparent entre la forme des cimetières et la date de fondation des paroisses ; l'ensemble des formes offrant une dispersion chronologique à peu près uniforme quelle

que soit la date de fondation de la paroisse proposée<sup>33</sup>.

La surface moyenne des parcelles relevée dans les matrices cadastrales du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup> est de 19,39 ares<sup>35</sup>, avec un minimum de 5,90 ares à Créon et un maximum de 71,12 ares à Saint-Loubès. Hormis quelques cas isolés, la distribution de 86 % des surfaces s'organise autour de deux modes de 12 et 20 ares<sup>36</sup>. D'autre part, quelle que soit l'époque de fondation des paroisses — haut et bas moyen âge — la surface moyenne des cimetières reste la même<sup>37</sup> (fig. 5).

dernier cimetière, au contour quadrangulaire, avait déjà été mentionné plus haut comme présentant un cas unique de lotissement d'une de ses marges. De tels caractères nous autorisent, au moins dans un premier temps, à le classer dans une catégorie spécifique.

Fig. 5. Le parcellaire autour de l'église de Saint-Loubès (extrait du plan cadastral « napoléonien ») (relevé B. Bizot).



Parmi les parcelles dépassant une surface de 30 ares, aucune morphologie spécifique n'apparaît et si pour les cimetières de Saint-Macaire et Rions, insérés dans un parcellaire fortement urbanisé, le volume d'inhumations à recevoir explique peut-être de telles proportions, il ne semble pas, a priori, que ce soit le cas de la paroisse de Saint-Loubès dont le peuplement n'a sans doute jamais été important<sup>38</sup>. Ce

Ainsi, les cadastres du XIX<sup>e</sup> siècle reproduisent les contours de cimetières affectant des morphologies variables mais des surfaces assez proches — aux alentours de 12 ou 20 ares —, apparaissant comme normalisées. Il convient de s'interroger sur l'origine de cette homogénéité qui, d'après les dates de fondation des paroisses proposées pour l'Entre-Deux-Mers bordelais, ne semble pas tributaire d'un horizon

chronologique précis<sup>39</sup>. Cette continuité apparente dans le temps peut relever de deux phénomènes, soit de la persistance sur presque dix siècles d'une coutume fixant les règles de l'implantation des cimetières, soit d'une normalisation des espaces funéraires à une époque donnée. Un état de la question a été proposé par Michel Fixot et Elisabeth Zadora-Rio<sup>40</sup>. Après l'examen de nombreux exemples français, les deux auteurs rapportent que les autorités ecclésiastiques du moyen âge sont à l'origine d'un certain nombre de prescriptions concernant les dimensions des cimetières<sup>41</sup> dont certaines semblent avoir trouvé une concrétisation dans les enclos cimetiéraux étudiés dans l'ouvrage. Il semble toutefois prématuré d'appliquer ces conclusions aux cimetières de l'Entre-Deux-Mers bordelais dont les enclos sont encore très mal datés.

#### INFORMATIONS ARCHÉOLOGIQUES SUR LE CIMETIÈRE

A la suite de cette première approche dégageant un certain nombre de constantes topographiques et morphologiques sur les cimetières, il paraît logique de prétendre que les contours des cimetières ont probablement été, sinon fixés matériellement, du moins déterminés avant les XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles. Il reste maintenant à déterminer les modes de fixation de ces espaces ainsi que la chronologie du phénomène. Seule une série d'études archéologiques peut permettre de poser des hypothèses sur l'émergence du phénomène dans l'Entre-Deux-Mers. Les interventions archéologiques, fouilles de sauvetage ou sondages, exécutées en concertation avec l'Agence des Bâtiments de France depuis 1986, rendent possible une première approche. Toutefois, les sites explorés restent trop peu nombreux pour

proposer dès maintenant des solutions globales aux cas évoqués plus haut.

Avant de présenter quelques résultats, il importe de préciser ce que l'archéologie peut réellement apporter dans le cadre qui lui est fixé par les maîtres d'œuvre ayant en charge les travaux de restauration ou de drainage des églises. En premier lieu, des sondages archéologiques sont entrepris au pied des édifices faisant l'objet d'un projet de la part des architectes. Pour que ces sondages présentent un intérêt dans notre démarche, il importe qu'ils soient exécutés jusqu'aux fondations de la partie la plus ancienne de l'église. Réalisés dans ces conditions, ce type d'intervention permet de répondre à trois points :

- puissance des remblais archéologiques postérieurs à la construction la plus ancienne connue,
- identification et chronologie des principaux niveaux d'inhumation,
- présence de sédiments archéologiques antérieurs aux fondations étudiées.

Ces observations permettent, d'une part de relever les principaux événements de l'évolution stratigraphique du cimetière et, d'autre part, de vérifier si les parties architecturales que l'on suppose être les plus anciennes n'ont pas pris place sur une occupation antérieure. Il est bien évident que, pour ce qui nous préoccupe ici, le fait de constater à une époque donnée la présence d'un exhaussement important du niveau du cimetière — signe d'un confinement de l'espace funéraire — permet de proposer une datation finale pour l'apparition sinon d'une clôture, au moins d'une fixation des contours de la parcelle.

Les interventions archéologiques de sauvetage ont lieu, la plupart du temps, au pied des églises et l'extension de la fouille est en général assez limitée puisqu'il s'agit de fouiller dans l'emprise d'un drain ou d'un terrassement visant à dégager les parties basses de l'église. Par conséquent,

comme dans le cas du sondage, les données archéologiques fournies par ces opérations ne permettent pas d'aborder directement notre problématique. Toutefois, grâce à une analyse extensive et poussée des sédiments archéologiques, il est possible de fixer une chronologie plus précise des divers événements stratigraphiques. Ces datations, rapportées à une observation fine du contexte, renseignent au moins sur la genèse du talutage du cimetière. Enfin, en dehors de ce cadre d'intervention, il est arrivé que quelques fouilles archéologiques permettent d'étudier directement la clôture d'un cimetière. Dans ce cas, certaines de ces hypothèses peuvent être directement vérifiées.

Les fouilles archéologiques entreprises récemment sur les cimetières de l'Entre-Deux-Mers n'ont pas permis l'étude directe de leurs contours. Toutefois, quatre exemples illustrent bien les évolutions possibles d'un cimetière paroissial : Saint-Vincent-de-Pertignas<sup>42</sup>, Bassens<sup>43</sup>, Daubèze<sup>44</sup> et Rions<sup>45</sup>. A Saint-Vincent-de-Pertignas on a relevé dans les registres paroissiaux, qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle le cimetière dut être remblayé de trois pieds de terre afin de pouvoir accueillir de nouvelles sépultures. Il est donc à peu près certain qu'il s'agissait depuis un certain temps déjà d'un espace bien délimité dont le confinement interdisait toute possibilité d'extension. A Bassens, au pied du chevet, l'implantation des tombes des XII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles suit les limites d'une terrasse confortée par un mur. A Daubèze, le cimetière des XII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles s'étendant à l'ouest et sans doute au sud de l'église a été désaffecté aux XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles pour permettre l'implantation d'une maison-forte. Le cimetière fut ensuite confiné au nord de l'église, derrière un mur d'enceinte ou de terrasse précédé d'un fossé. L'exemple de Rions, où le cimetière s'inscrit dans un bourg castral, montre également la réduction ou la translation, au profit d'un espace bien délimité à l'est



de l'église, du cimetière médiéval primitif englobant les abords sud et ouest de l'église. Dans ce dernier cas, si les remblais supérieurs du cimetière n'ont pas été écrevés, l'absence de sépultures postérieures au moyen âge au sud et à l'ouest laisse supposer que ce fait remonte à la Renaissance. Enfin, il faut noter que pour ces quatre cimetières, seul celui de Daubèze n'a pas livré de sépultures antérieures à l'époque romane. Les autres sites ont fait souche sur des nécropoles du haut moyen âge dont les limites n'ont malheureusement pas pu être déterminées au cours de ces interventions archéologiques.

L'exemple de Saint-Vincent-de-Pertignas montre qu'un des indices possibles de confinement de l'espace cimetierial peut être la présence de remblais. Sur toutes les interventions — sauvetages ou sondages — exécutées, des remblais ont été rencontrés au pourtour des cimetières. D'après les résultats archéologiques recueillis depuis six ans, il apparaît que les volumes de terres rapportés caractérisent des périodes bien distinctes dans le fonctionnement des cimetières. Ainsi, les remblais du bas moyen âge se rencontrent sur presque tous les sites. Leur puissance, souvent inférieure à une quarantaine de centimètres, ne permet pas de les associer à coup sûr à un confinement du cimetière et il semble que, dans la plupart des cas, ils doivent simplement leur origine à une accumulation de déblais provoquée par le creusement de nouvelles tombes. En revanche, sur la majorité des sites présentant un cimetière fortement taluté, il apparaît la plupart du temps qu'un ou plusieurs niveaux de remblais ont été déposés après les XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles (fig. 6). Ces remblais, exhaussant le sol du cimetière par rapport aux terrains voisins, ont nécessité la construction de murs pour contenir les terres rapportées. Seuls de tels cas peuvent prouver une fixation matérielle des limites du cimetière à l'époque où le remblai le plus ancien a été déposé.

Fig. 6. Un exemple de l'apport de remblais dans les cimetières à l'époque moderne : le portail de l'église de Daubèze avant et après évacuation de ces remblais qui rendaient l'église humide (cliché B. Bizot).



a. Vue du portail de Daubèze avant dégagement ;



b. après dégagement.



c. détail de la coupe (par rapport au niveau initial du portail, on note un apport de remblai homogène de près de 1 m).



Enfin, parallèlement aux remblais, les observations archéologiques suggèrent que la fréquence des recoupements de sépultures pourrait être un moyen d'estimer le confinement de l'espace cimétériel. Il semble pourtant que cet élément d'appréciation soit à écarter d'emblée. En effet, en même temps que les mentalités, les pratiques funéraires ont considérablement évolué et l'archéologie montre que les comportements à l'égard des sépultures ont suivi un mouvement synchrone. En effet, en milieu rural, le moyen âge semble avoir fait grand cas des restes humains présents dans le sol. En témoignent dans les fouilles pratiquées en Entre-Deux-Mers, le souci de pérennité marqué par le choix de construire des tombes en dur et la pratique de réductions de corps soignées. A l'inverse, la Renaissance affiche une grande désinvolture à l'égard des ossements qui sont la plupart du temps rejetés dans les remblais, mais aussi à l'égard des sépultures qui, pratiquées le plus souvent en cercueil, se voient fréquemment détruites par de nouvelles tombes.

Les exemples pris dans l'Entre-Deux-Mers bordelais montrent bien que l'archéologie permet d'apporter au cas par cas la preuve d'une fixation matérielle des limites des cimetières remontant au moins aux XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles. Il reste cependant difficile d'atteindre le moyen âge où seuls quelques sites ont pu être étudiés. Quoiqu'il en soit, les données sont trop peu nombreuses pour qu'elles puissent permettre de proposer dès maintenant un cadre chrono-morphologique sur l'évolution des cimetières. Cependant, les nombreux travaux d'assainissement entrepris autour des églises incitent à poursuivre dans la voie archéologique qui semble actuellement la seule apte à proposer une réponse précise dans un cadre chronologique déterminé.

## CONCLUSION

Dans l'Entre-Deux-Mers bordelais, l'implantation des cimetières et des églises paroissiales répond à quelques principes géographiques simples qui semblent respectés au moins pendant tout le moyen âge : la proximité d'un cours d'eau et la position dominante sur le relief paraissent en être les principaux. Les relations de l'église et du cimetière avec l'orographie sont souvent bien affirmées puisqu'une bonne partie des limites des cimetières s'appuie sur le relief.

Etant donné que les sanctuaires n'ont quasiment jamais donné lieu à la fixation durable d'un village, il serait intéressant de vérifier systématiquement si d'éventuels habitats périphériques médiévaux n'auraient pas été désertés ou si les églises ne pérennisent pas des occupations plus anciennes : *villa* ou sanctuaire du Bas-Empire ou du haut moyen âge. En effet, dans de nombreux cas, la fondation de la paroisse remonte au début du moyen âge et les découvertes archéologiques ont montré qu'il n'est pas rare que l'église, maintenant d'architecture romane, ait été implantée sur une nécropole plus ancienne contenant des tombes de tradition mérovingienne.

Dans les cadastres napoléoniens, le cimetière constitue une entité totalement indépendante des grands axes du parcellaire. Ce fait, joint à des formes maintenant peu usuelles dans le paysage cadastré (triangle, ovale, etc.) incite d'emblée à fixer une fondation très ancienne à ces contours. Il n'est malheureusement pas possible de le vérifier systématiquement. Parmi ce désordre apparent de formes, une certaine constance apparaît dans les surfaces avoisinant le plus souvent 12 ou 20 ares. Ces valeurs classent les cimetières de l'Entre-Deux-Mers bordelais dans la vaste famille des petits enclos paroissiaux définie par Michel Fixot et Elisabeth Zadora-Rio <sup>46</sup>.

En regard de l'ensemble homogène des enclos de 12 à 20 ares, le cimetière de Saint-Loubès constitue un cas à part tant par sa surface (71 ares) que par la présence d'un habitat groupé le long de sa marge sud. Ce cimetière semble plutôt se rattacher à la série des enclos paroissiaux destinés à être lotis dont les exemples les mieux connus actuellement ont été relevés dans les pays de Loire. D'autre part, un bail à fief du XV<sup>e</sup> siècle <sup>47</sup> mentionne des fossés au pourtour de l'église ou du cimetière. Il est donc probable que cette aire a joui d'un statut tout à fait particulier qu'il importera de préciser.

Dans ce premier tour d'horizon, nous n'avons pas non plus abordé le problème des fortifications. Si certains plans de cimetières circulaires ou ovalaires suggèrent par leur simple aspect une fonction défensive, cette impression se trouvant parfois renforcée sur le terrain par un talutage important, rien ne vient pourtant l'attester. Seul le cimetière de Carignan qui présente une parcelle annulaire flanquant le cimetière, autorise la restitution d'un fossé. Là encore, une étude plus approfondie paraît nécessaire. Quoiqu'il en soit, le domaine n'a pas encore été exploré sous cet aspect ; il promet d'être riche dans un contexte où de nombreuses églises conservent encore actuellement leurs aménagements défensifs <sup>48</sup>.

Les grandes lignes morphologiques ayant été évoquées, il reste à fixer un cadre chronologique. Malheureusement, nous nous heurtons à l'indigence des archives. Restent les données archéologiques. Dans ce domaine, les interventions effectuées dans l'Entre-Deux-Mers permettent d'ores-et-déjà de proposer quelques schémas d'évolution montrant que même si les limites de certains cimetières s'appuyant sur le relief peuvent être fixées dès l'époque romane, des modifications fondamentales ont pu intervenir après le moyen âge. Toutefois, il semble que de

tels exemples soient restés rares dans des contextes ouverts où les contraintes étaient quasiment inexistantes ; ce qui, bien entendu, n'était pas le cas des bourgs fortifiés.

A la lumière de cette première approche, il apparaît que les fonds cadastraux constituent un bon document de recherche sur la morphologie des enclos cimetiéraux. En effet, bien que les recherches archéologiques aient montré que les formes cadastrées au XIX<sup>e</sup> siècle résultaient parfois de modifications postérieures au moyen âge, ces relevés n'en offrent pas moins une possibilité de sériation permettant de détecter rapidement les exemples les plus probants ainsi que ceux s'écartant de l'ensemble. Enfin, en systématisant les méthodes d'interventions archéologiques, les sondages effectués au pied des édifices représentent une source d'information non négligeable qui permet, dans les cas favorables, de proposer un *terminus ante quem* pour la fixation des limites cimetiérales en déterminant la période la plus probable de saturation de l'espace funéraire.

Dans l'état actuel de l'étude, les conclusions ou interprétations qui ont été avancées ne sont qu'un état de la question. En effet, il convient maintenant d'une part, d'élargir le champ des investigations sur les cimetières et les églises du diocèse de Bazas et, d'autre part, d'entreprendre des recherches archéologiques et historiques poussées sur les cimetières qui présentent des caractères morphologiques particuliers. Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux qu'il sera possible de proposer une réelle synthèse sur la question.

#### NOTES

1) LAROCK (V.), *Formation et évolution du réseau paroissial de l'Entre-Deux-Mers bordelais (V<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles)*, T.E.R., 2 vol. dact., Université de Bordeaux III, 1989.

2) FARAVEL (S.), *Occupation du sol et peuplement de l'Entre-Deux-Mers bazadais de la préhistoire à 1550*, thèse de géographie historique de l'université de Bordeaux III, 7 vol., 1991.

3) A ce sujet, voir : *Archéologie des églises et des cimetières en Gironde, Mémoires n° 1*, Société Archéologique de Bordeaux, Bordeaux, 1989.

4) Nous laissons de côté pour l'instant les communes du canton de Sainte-Foy qui dépendaient du diocèse d'Agen.

5) En fait, 97 communes et une partie de Bordeaux : le quartier de la Bastide acheté au siècle dernier à la commune de Cenon.

6) Cf. Marquise de MAILLE, *Recherches sur les origines chrétiennes de Bordeaux*, Paris, 1960.

7) *Archives Historiques de la Gironde*, II, Bordeaux, 1860, p. 230-302, n° CXCXVII.

8) Document transcrit par Léo Drouyn dans les *Archives Historiques de la Gironde*, t. XXI, 1881, p. 1-14. Ce document appartient aux fonds intitulés « comptes de l'archevêché » conservés aux A.D.G., pour ceux qui nous intéressent, aux cotes G 236 à G 243. Ils ont été transcrits pour le XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, par L. DROUYN, dans *Archives Historiques de la Gironde*, t. XXI et XXII, Bordeaux, 1881 et par M.-F. PIECHAUD, dans *Archives Historiques de la Gironde*, t. XLIV, Bordeaux, 1909.

9) On doit se référer aux ouvrages de Dom Biron qui ne cite malheureusement pas ses sources (BIRON (dom R.), *Précis sur l'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas*, Bordeaux, 1925 et BIRON (dom R.), *Histoire du diocèse de Bazas, R.H.B.*, XVIII, 1925, p. 70-86, 200-216, et 256-265) et à l'ouvrage de Lacaze qui donne une liste fiable des paroisses du diocèse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (LACAZE (V.), *Bazas et son diocèse*, Bazas, 1863).

10) PERRIN (Ch.-Ed.), FONT-REAU (J. de), *Pouillé des Provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, 1972.

11) Edité dans les *Archives Historiques de la Gironde*, 28 p., 307-387, n° CXXI.

12) On trouve bien souvent la première mention d'une paroisse dans les listes éditées par Perrin et Font-Réaux ou dans les comptes des décimes publiés dans les *Archives Historiques de la Gironde*.

13) Bordelais : Cartulaire de l'abbaye de la Sauve Majeure (inédit), disponible sur microfilm à la B.M. de Bordeaux, cotes Mic. 9 et Mic. 11.

Obituaire de l'église Saint-André de Bordeaux, transcrit par P. PUIFERRAT et L. DROUYN, dans *Archives Historiques de la Gironde*, t. XVIII, Bordeaux, 1878.

Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, transcrit par L. DROUYN, dans *Archives Historiques de la Gironde*, t. XXVII, Bordeaux, 1892.

Obituaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, dans *Archives Historiques de la Gironde*, t. XXXV, 1900.

#### Bazadais :

Outre le cartulaire de La Sauve déjà cité : cartulaire de la Réole, *Archives Historiques de la Gironde*, 28, p. 307-387, n° CXXI.

cartulaire de Villemartin, A.D. Haute-Garonne H Malte registre 2854.

14) Cas des paroisses d'Auribus dans l'actuelle commune de Rimons, des Angles dans Jusix, de Saint-Laurent dans Saint-Michel-de-Lapujade, de Verneuil dans Saint-Pey-de-Castets et de Brugnac dans Bossugan.

15) Visites épiscopales : A.D.G., Cote G 636 à G 663. Visites hospitalières : A.D. de la Haute-Garonne, H Malte, registre 413, 418, 421, 424, 427, 430, 431bis, 433 et 437 ; A.D.G., H, commanderie de Bordeaux, registre 674. Visites pastorales du XIX<sup>e</sup> siècle : série II V Cultes.

16) Son importance a été soulignée par des articles de fond : MARQUETTE (J.-B.), Paroisses dédiées à Notre-Dame et occupation du sol en Bordelais et en Bazadais au moyen âge, *Annales du Midi*, XC, 1978, p. 3-23, et XIX<sup>e</sup> congrès d'études régionales, Bordeaux 1972, Bordeaux, 1979, p. 121-149.

FOURNIER (G.), La mise en place du cadre paroissial et l'évolution du peuplement, *Christianizzazione ed organizzazione delle campagne nell'alto medioevo : espansione e resistenza, XXVIII<sup>e</sup> settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo*, Spolète 1980, Spolète 1982, p. 495-534.

17) Cf. AUBRUN (M.), *La paroisse en France des origines au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1986, p. 12.

18) Depuis quelques années des étudiants de M. J.B. MARQUETTE ont entrepris des mémoires consacrés à la formation du réseau paroissial suivant la méthode mise au point par J.-B. Marquette et B. Cassagne dans un travail pionnier : CASSAGNE (B.) : *La formation du tissu paroissial des Landes et Graves du Bordelais (IV<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles)*, T.E.R., 2 vol. dact., Bordeaux III, 1983.

19) Au XVI<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, on crée encore des paroisses en Bordelais, ce qui n'est pas le cas en Bazadais. En 1560 est créée la paroisse de Lagrave. En 1768, naissent les paroisses de Notre-Dame-d'Ambès, Saint-Jacques-du-Bec et Saint-Louis de Montferland. Enfin, la dernière paroisse créée en Entre-Deux-Mers est celle de Saint-Vincent-de-Paul en 1771.

20) Tous les habitats castraux et les bastides n'ont pas systématiquement engendré de nouvelle paroisse.

21) Trois paroisses bordelaises n'ont pas pu être situées chronologiquement : les paroisses de Saint-Sauveur ou Saint-Amand-de-Benauges, Saint-Martin de Scudatz et Saint-Sauveur de Monpoix : disparues dès le XIII<sup>e</sup> siècle, il n'a même pas été possible de les localiser.

22) Castelmoron-d'Albret, paroisse castrale de troisième génération.

23) Saint-Ferme, paroisse de deuxième génération.

24) Saint-Siméon de Mélac, Saint-Sauveur ou Saint-Amand de Benauges, Saint-Sauveur de Monpoix, Saint-Sulpice-de-Corbelhac, Saint-Martin de Scudatz, Saint-Pantaléon de Scupian, Saint-Gervais de Sermenham, Saint-Cyr de Birac. Les églises de ces paroisses sont mentionnées désertes dans la nomenclature de la taxe synodale du XIII<sup>e</sup> siècle : on n'en relève plus jamais mention par la suite.

- 25) Il ne s'agit pas dans ce cas d'un personnage mais d'un instrument de la passion.
- 26) Le logiciel utilisé est File Maker Pro de Microsoft pour Macintosh.
- 27) Valérie Larock : *op. cit.*
- 28) FERET (E.), *Statistique générale du département de la Gironde*, 3 vol., Bordeaux, 1878-1889.
- 29) Décret ordonnant, à la suite de l'édit du 10 mars 1776, que les cimetières soient déplacés hors de l'enceinte habitée. *Monsieur Universel*, 19 février 1868.
- 30) On relève à Tabanac trois parcelles en lanières présentant une disposition rayonnante mais celle-ci est due au relief.
- 31) Cardan, Cameyrac, Donzac, Meynac, Loupes, Saint-Loubès.
- 32) Baurech, Bouliac, Langoiran, Laroque, Monprimblanc, Paillet, Quinsac, Rions, Saint-Germain-du-Puch, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Pierre de la Sauve, Targon.
- 33) Datation proposées par Valérie Larock.
- 34) A.D.G., série 2092 W, « cadastres napoléoniens ». Pas de numérotation par commune.

- 35)  $n = 96$  ;  $s = 10,36$ .
- 36) Pour 5 surface 30,  $n = 83$  ; pour 5 surface 15,  $n = 34$  ; pour 15 surface 25,  $n = 41$ .
- 37) Elle est de 19,09 ares ( $s = 7,33$ ,  $n = 58$ ) pour les paroisses fondées entre les VI<sup>e</sup> - IX<sup>e</sup> siècles et de 19,87 ares ( $s = 14,8$ ,  $n = 31$ ) pour les paroisses des X<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles. Les dates de fondations retenues sont celles fournies par Valérie Larock.
- 38) La population était de 2 365 habitants vers 1878. E. FERET, *op. cit.*
- 39) Paroisses antérieures au VI<sup>e</sup> siècle : surface moyenne = 19 ares 88 ;  $s = 7,29$  ;  $n = 31$ .  
Paroisses fondées entre les VIII<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècles : surface moyenne = 22,05 ;  $s = 14,81$  ;  $n = 28$ .  
Paroisses fondées entre les XII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles : surface moyenne = 15,49 ;  $s = 6,81$  ;  $n = 7$ .  
Paroisses fondées après le XV<sup>e</sup> siècle : surface moyenne = 20,98 ;  $s = 12,08$  ;  $n = 55$ .
- 40) ZADORA-RIO (E.), FIXOT (M.) (dir.), *L'église et le terroir* ; Monographie du C.R.A., C.N.R.S., 1989.
- 41) ZADORA-RIO (E.), La topographie des lieux d'asile dans les campagnes médiévales, *L'église et le terroir*. Monographie du C.R.A., C.N.R.S., 1989, p. 11-17.

- 42) SIREIX (Ch.), FARAVEL (S.), BARROIS (F.), Interventions archéologiques, Saint-Vincent-de-Pertignas, *Archéologie des églises et des cimetières en Gironde, Mémoires n° 1*, Société Archéologique de Bordeaux, 1989, p. 131-142.
- 43) BIZOT (B.) avec la coll. de BERTRAND DESBRUNAIS (J.-B.), Interventions archéologiques, Bassens, *Archéologie des églises et des cimetières en Gironde, Mémoires n° 1*, Société Archéologique de Bordeaux, 1989, p. 11-28.
- 44) BIZOT (B.), Interventions archéologiques, Daubèze, *Archéologie des églises et des cimetières en Gironde, Mémoires n° 1*, Société Archéologique de Bordeaux, 1989, p. 61-76.
- 45) NACFER (M.-N.), Interventions archéologiques, Rions, *Archéologie des églises et des cimetières en Gironde, Mémoires n° 1*, Société Archéologique de Bordeaux, 1989, p. 101-112.
- 46) FIXOT (M.), ZADORA-RIO (E.), *op. cit.*
- 47) A.D.G., H221. « ... en la parrochia de lad. Sent-Pey de Sent-Lop, aysi cum es environnat de fossatz... ». Transcription de BRUTAILS (J.-A.), *Inventaire sommaire des Archives Départementales de la Gironde antérieures à 1790, Série H*, Bordeaux, 1914, t. 1, p. 85.
- 48) PIERRE (B.), *La fortification des églises en Gironde*, T.E.R., 2 vol. dact., Université de Bordeaux III, 1985.



## Salleboeuf

### Tradition et modernité

A la croisée des routes de l'Entre-Deux-Mers sur un sol riche de souvenirs et de promesses, Salleboeuf garde, inscrite en son sein, la mémoire de la civilisation Gallo-romaine et de la foi des bâtisseurs du Moyen-Age. La vigne y produit de subtils Bordeaux Supérieurs rouges et d'authentiques vins blancs d'Entre-Deux-Mers.

Le culte de la tradition, rassemble tous les 15 août depuis 1913, la population pour y célébrer l'une des dernières fêtes de la Rosière de la Gironde.

Tourné vers l'avenir, à l'image de Gustave Eiffel dont le château Vacquey nous rappelle la présence, la cité entreprend aujourd'hui de réaliser à partir de son patrimoine naturel des équipements culturels, sportifs et d'accueil qui affirment sa vocation de commune verte et touristique.